



COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance extraordinaire  
**Le Jeudi 17 octobre 2024 à 19h30**  
sous la présidence de Mme CAVODEAU Marie-Josée, Maire

Membres présents ou représentés : Mme CAVODEAU Marie-Josée, M. BOECKEL Peter, Mme TRITSCHLER Michèle, M. BALL Patrick, Mme BARTHES Mélanie, M. BOECKEL Jean-Daniel, M. GRODARD Denis, M. HANSMANN Frédéric, M. HIRTZ Edy, M. MERVELET Michael, Mme MEYER Christine, M. MEYER Serge, Mme SELTZ Catherine, M. WANTZ Stéphane

Membres absents excusés ayant donné procurations : Mme BARTHES Mélanie, M. MERVELET Michael, M. MEYER Serge

Elus : 15    En fonction : 14    Représentés : 14    Présents : 11

Mme le Maire ouvre la séance à 19h34 en souhaitant la bienvenue à tous les conseillers municipaux présents.

M. Patrick BALL est désigné comme secrétaire de séance.

**1.**

**N°39/2024**

**Objet : Décision transfert des maîtrises d'ouvrage pour la réalisation d'une liaison cyclable en voirie partagée**

**OBJET**                    **PORTANT CONCLUSION D'UNE CONVENTION DE TRANSFERT DES MAITRISES D'OUVRAGES ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BARR ET LES COMMUNES D'ANDLAU ET MITTELBERGHEIM POUR LA REALISATION D'UNE LIAISON CYCLABLE EN VOIRIE PARTAGEE.**

**LE BUREAU,**

**VU**                    le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10 ;

**VU**                    le Code de la Commande Publique et notamment son article L. 2422-12 ;

**VU**                    la délibération N°03/15-VI-2020 de la commune de Mittelbergheim du 15 juin 2020 portant mise en œuvre des délégations permanentes au Maire ;

**CONSIDERANT**                    que le « Plan Vélo » adopté par le Conseil de Communauté le 6 décembre 2022 a identifié la liaison d'intérêt intercommunal « Andlau-Mittelbergheim » comme offrant un haut potentiel pour favoriser la pratique du cycle ;

**CONSIDERANT**                    l'état du revêtement en gravier et dégradé sur l'itinéraire précité, constituant ainsi un risque pour la sécurité des usagers et facteur dissuasif à la pratique du cycle ;

**CONSIDERANT**                    ainsi la nécessité d'engager des travaux de réhabilitation du revêtement afin d'améliorer la sécurité des usagers et de créer des conditions d'usage plus favorables incitant à la pratique du cycle ;



**CONSIDERANT** que la liaison « Andlau-Mittelbergheim » est matérialisée par deux ouvrages, les chemins reliant la rue des Pèlerins et la route départementale D62 placés sous l'autorité de deux maîtres d'ouvrages distincts que sont respectivement les Communes d'Andlau et de Mittelbergheim ;

**CONSIDERANT** que la réhabilitation du revêtement sur l'itinéraire susvisé implique l'engagement de travaux sur les deux ouvrages ;

**CONSIDERANT** que le transfert des maîtrises d'ouvrage des Communes à la Communauté aurait pour effet d'améliorer la coordination et la cohérence des travaux avec la mise en œuvre du Plan Vélo susvisé ;

**CONSIDERANT** la nécessité de conclure une convention afin de définir les conditions d'établissement et d'exercice du transfert de maîtrise d'ouvrage ;

### LE CONSEIL MUNICIPAL

#### 1° PREND ACTE

du contenu de la convention ci-jointe en annexe ainsi que de sa portée ;

#### 2° APPROUVE

le transfert des maîtrises d'ouvrages à la Communauté de Communes pour la réalisation des opérations de travaux, dans les conditions définies par la convention ;

#### 3° AUTORISE

Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que toute pièce s'y rapportant ;

#### 4° CHARGE

Madame le Maire de l'exécution de la présente décision.

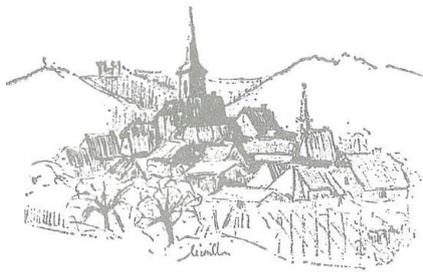
*MM. Peter Boeckel et Patrick Ball, accompagnés de M. Frédéric Hansmann, détaillent la visite de chantier suite à la rencontre sur site mardi 15.10.2024 avec le responsable technique et chef de chantier de l'entreprise ainsi que le représentant de la communauté des communes du pays de Barr M. Ibrahim DEDE.*

*Des observations ont été relevées, notamment au niveau de l'écoulement et de la stagnation de l'eau. La commune doit informer la CEA de la remise en état de la buse, en partie obstruée, vers la RD62.*

*Les présidents des syndicats viticoles des communes concernées par l'installation d'une piste cyclable ou voirie partagée demandent à être associés au projet, notamment pour l'étude et la mise en place des panneaux signalétiques.*

*Ils enverront un courrier commun au Président de la communauté des communes du pays de Barr concernant ce dossier afin d'exprimer leurs souhaits et attentes pour la suite des travaux et son visuel.*

*Sur demande des élus, la convention annexée est lue dans son intégralité.*



*Joyau du Vignoble d'Alsace*

COMMUNE de  
**MITTELBERGHEIM**  
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

*A l'issu des travaux et réception des travaux, la convention sera signée par les maires représentants des communes et le Président de la communauté des communes de Barr.*

*M. Frédéric Hansmann, en tant que Président du syndicat viticole de Mittelbergheim adresse ses remerciements à Mme le Maire et à la commune en particulier pour son écoute.*

*Le CM procède au vote : 12 voix pour, 2 voix contre*

*L'ordre du jour étant épuisé, Mme le Maire lève la séance à 20h03.*

Mittelbergheim, le 17 octobre 2024

Le Maire,  
Marie-Josée CAVODEAU